

# Décision 21-D-23 du 07 octobre 2021 relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la commercialisation du champagne et de spiritueux à La Réunion (Cattier)

Posted on: 07 octobre 2021 | Secteur(s):

**DISTRIBUTION**

**OUTRE-MER**

---

## Présentation de la décision

### Informations sur la décision

#### Origine de la saisine

Autorité de la concurrence (auto  
saisine)

#### Dispositif(s)

Pratique établie  
Sanction pécuniaire

#### Entreprise(s) concernée(s)

Cattier

---

## Recours et Pourvois

Cette décision est définitive, elle n'a fait l'objet d'aucun recours dans les délais légaux.

---

## Lire

le texte intégral

321.34 Ko

le communiqué de presse